



VILLE DE VERSOIX

MAIRIE DE VERSOIX
CP 107, 1290 VERSOIX

PROCES-VERBAL No 2 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du : lundi, 27 avril 2015 de : 19H45 à : 22H30

Lieu : Salle du Charron

Présidence : M. Yves Richard

Vice-Présidence : M. Cédric Miche

Secrétaire : M. Alain Riat

Présents : Mmes et MM. Angelo, Chaoui-Corpataux, Chappatte, Enhas, Fauchier-Magnan, Hurni, Jaussi, Kaech, Kummer, Laederach, Leiser, Levrat, Marro, Métrallet, Monnot-Crespi, Ricci, Richard-Mikel, Rothlisberger, Sauter, Schenker, Sudan, Tchamkerten, Conseillers municipaux

M. C. Lambert, Maire
M. C. Genequand, Conseiller administratif
M. P. Malek-Asghar, Conseiller administratif
M. F. Lavanchy, Secrétaire général

Absents / Excusés : MM. Maréchal et Piccot

Rédaction PV : Mme C.-A. Mareemootoo

Ordre du jour :

0. Naturalisations
1. Approbation du PV du 23 février 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Comptes 2014 de la Ville de Versoix : présentation
5. Crédit de Frs. 1'386'900.- destiné à la rénovation du terrain synthétique du Centre Sportif de Versoix (CSV)
6. Crédit de Frs. 39'000.- destiné au remplacement d'appareils respiratoires pour les Sapeurs-pompiers de Versoix
7. Autorisation d'emprunter et cautionnement solidaire à concurrence de Frs. 10'000'000.- pour la Fondation Communale de Versoix-Samuel May

8. Délégation du Conseil municipal au Conseil administratif pour préavis des demandes de naturalisations
9. Propositions individuelles et divers

M. Richard ouvre la séance à 20h30 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous. Il excuse MM. Maréchal et Piccot.

Au nom du Conseil municipal et plus particulièrement au nom du Bureau, il présente ses condoléances à M. Angelo qui a eu la tristesse de perdre son frère.

En préambule, il cite un texte datant de 1770, exprimé par Pierre Michel, résident de France à l'époque du Roi Louis XV, en Ville de Genève :

*La sottise chose qu'une république
Je vis mon cher ami
Au milieu de gens qui déraisonnent
Qui calomnient, qui maudissent tout le jour
Il y a au moins six partis différents dans la ville
Celui du bon sens est le moins suivi.*

M. Richard tient à relever le calme qui a régné sur la campagne électorale qui a pu se dérouler dans une ambiance extrêmement favorable.

Par ailleurs, il transmet, à l'attention des futurs conseillers municipaux, le point de vue de l'académicien Gabriel de Broglie :

*Le service public n'est pas désincarné.
Ce sont des hommes et des femmes qui le font vivre.
C'est un esprit qui l'habite.*

- 10 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
NATURALISATIONS
Ce point se déroule à huis-clos.

- 11 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
APPROBATION DU PV DU 23 FEVRIER 2015

Le PV est approuvé par 22 oui et 2 abstentions (24 votants).

- 12 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Richard invite l'assemblée à revivre la sortie du Conseil municipal des 13 et 14 mars 2015 grâce à la projection d'un diaporama. Il remercie les personnes qui lui ont transmis les images de cette sortie.

S'agissant des élections du Conseil municipal, M. Richard tient à féliciter les élus. Les résultats officiels ont été publiés dans la FAO du 24 avril 2015 et ont également été affichés

dans les vitrines officielles de la commune. Le délai de recours est fixé au 30 avril 2015, soit 6 jours après leur publication. Il indique avec satisfaction que l'attente des résultats s'est déroulée dans une atmosphère détendue, autour d'une raclette à Ecogia.

S'agissant de la Fête du Bicentenaire, M. Richard projette la couverture du livret de fête qui est en préparation et signale que le Comité d'organisation entame la dernière ligne droite en termes de préparatifs. Il fait circuler une liste sur laquelle figurent tous les CM et il remercie chacune et chacun de bien vouloir indiquer ses disponibilités afin d'être présent sur le stand d'accueil et d'informations le vendredi, le samedi et/ou le dimanche. Chacune et chacun a ainsi l'occasion de participer au succès de cette manifestation. Il rappelle par ailleurs que les ateliers de danses d'époque ont rencontré un franc succès et que le 8^e atelier aura lieu mardi 28 avril. Les conférences historiques ont également suscité un engouement au sein de la population.

La prochaine conférence historique, donnée par Mme Martine Hart, aura lieu le 6 mai au Boléro et portera sur M. Louis-Auguste Brun, artiste-peintre et ancien Maire de Versoix pendant de nombreuses années.

M. Richard signale également qu'une exposition consacrée à l'activité politique de M. Louis-Auguste Brun est en préparation et verra le jour l'an prochain au Boléro. En parallèle, une exposition retraçant la partie picturale de l'œuvre de M. Brun sera présentée au Château de Prangins.

M. Richard signale que la pièce de théâtre « Une valse pour Genève » est programmée le 20 mai à l'Aula des Colombières. Cet événement évoque tous les éléments liés au Congrès de Vienne où a été décidé le devenir de Versoix.

S'agissant de la Fête elle-même, M. Richard signale la publication du livret de fête et sa distribution sous forme d'un tous-ménages à la population vers la mi-mai. En ce qui concerne les transports et les parkings, une navette complémentaire à la ligne V ainsi qu'une navette en lien avec le Collège du Léman sont d'ores et déjà prévues depuis les parkings du Collège du Léman, de Lachenal et de Richelien. De plus, la mobilité douce est vivement recommandée.

M. Richard informe que le tournoi de football et de pétanque des élus aura lieu le dimanche 14 juin 2015 au Bout-du-Monde. S'adresser à M. Richard en cas d'intérêt.

M. Richard communique que le Conseil municipal de la Ville de Carouge a pris la décision d'une entrée en matière en ce qui concerne la résolution TISA (accords sur le commerce des services).

M. Richard remercie l'administration communale d'avoir distribué à chaque CM le catalogue de la magnifique exposition sur la photographie actuellement présentée au Boléro.

M. Miche projette un plan de la Fête du Bicentenaire tel qu'il a été présenté le 16 avril 2015 lors de la séance à laquelle avaient été conviées les sociétés participant à la manifestation. Tout le domaine d'Ecogia sera dévolu à cette grande fête.

Des informations précises et définitives seront présentées lors du prochain Conseil municipal. Il remercie d'ores et déjà les CM de leur disponibilité lors de cette manifestation.

13 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Cédric Lambert, Maire :

Culture :

M. Lambert informe que le Conseil administratif s'associe aux propos de M. Richard et rend hommage aux candidats aux élections du 19 avril. Le CA félicite les élus et constate qu'avec six nouveaux élus, le Conseil municipal se renouvelle et démontre une extrême stabilité ainsi qu'un certain équilibre.

Au nom des Autorités, M. Lambert tient à remercier toutes les personnes qui ont collaboré à la journée d'inauguration du Boléro le 24 avril dernier :

- le personnel communal, qui s'est grandement investi pour que la cérémonie se déroule dans les meilleures conditions ;
- le Très-Haut, pour la météo clémente du jour ;
- les différents partenaires, dont la Musique Municipale de Versoix qui a joué avec brio le Boléro de Ravel.

L'esprit magnifique qui a régné lors de cette inauguration est également relevé.

M. Lambert communique que le Festival de contes (contes pour adultes et pour enfants dès 4 ans) se tiendra du 1^{er} au 3 mai 2015 au 1^{er} étage du Boléro.

Le 23 mai 2015 à 17h30 CinéVersoix fête ses 20 ans par la projection d'un film suisse : « Le Grand Voyage ». Ce film a été soutenu financièrement par la Commission de la culture.

M. Lambert signale que l'inauguration du Boléro a donné lieu à de nombreuses visites à la Bibliothèque : 632 livres empruntés le samedi et 35 nouvelles cartes de membres établies.

M. Lambert signale également l'installation de deux pianos au Boléro grâce, d'une part au transfert d'un piano des Caves de Bon-Séjour, et d'autre part à la générosité de l'ancien Maire de Versoix, M. Schneckenburger qui a fait don d'un piano droit. Qu'il en soit vivement remercié ! Le concept de « Pianos en liberté » sera reconduit au mois de juin, à côté du Belvédère et sur le Quai de Versoix.

Ainsi que l'a déjà mentionné le Président, M. Lambert encourage les CM à consulter le catalogue et à visiter l'exposition sur la photographie au Boléro.

Social-Jeunesse :

M. Lambert signale que les restaurants scolaires ont été labellisés « Fourchette verte ».

Dans le cadre de la réforme de l'ORPC, M. Lambert informe que le Commandant Stéphane Granger a été professionnalisé dès le 1^{er} février 2015 pour une période probatoire de 2 ans. Mme Grenier, Cheffe d'office, partira à la retraite dès septembre 2015. Le Commandant sera secondé par une assistante à 50 % dès le 1^{er} juin 2015.

Dans le cadre de la réforme des établissements scolaires, la Direction générale de l'enseignement primaire annonce une nouvelle répartition au sein des établissements de Versoix. En effet, dès la prochaine rentrée scolaire, M. Robert Dupertuis, directeur, dirigera les établissements Lachenal, Céligny et Collex-Bossy. Mme Emmanuelle Ottet, directrice, dirigera quant à elle les établissements Ami-Argand, Bon-Séjour et Montfleury.

M. Lambert communique que la Ville de Versoix participe à la campagne de l'Office fédéral de la santé publique qui a lancé une semaine de prévention sur la consommation d'alcool et de dépendances. Une pièce sera jouée dans ce cadre par la compagnie Théâtrechamp le 30 avril 2015 à 20h00 à la salle Lachenal. D'une durée d'environ 1h40, cette pièce est intitulée « Ça me saoule ». Age conseillé dès 12 ans. Entrée libre.

Sécurité :

M. Lambert signale qu'un exercice de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix est en cours dans le parking du Boléro.

Le Capitaine Blanchard communique qu'un nouveau sapeur est venu rejoindre la Compagnie dès le 1^{er} avril : il s'agit de M. Gwenaël Ricci. Par ailleurs, la Compagnie a vu la démission au 31 mars 2015 du Sapeur Sakir Kasap pour motif personnel en lien avec ses horaires de travail.

M. Claude Genequand, Conseiller administratif :

M. Genequand tient à s'associer aux félicitations de M. le Maire envers les élus. Il félicite également ses deux collègues MM. Lambert et Malek-Asghar pour leur brillante ré-

élection. Il leur souhaite bonne chance pour les cinq années à venir étant donné qu'il connaît ce que représente la charge de Conseiller administratif. Considérant leurs qualités réciproques, il est persuadé néanmoins qu'ils seront prêts à l'assumer.

Après 30 années de tergiversations, M. Genequand signale avec satisfaction que le chemin des Lombardes est terminé. Les actes doivent encore être signés afin que ce chemin soit remis en propriété à la Ville de Versoix qui en assumera l'entretien (dénéigement, etc.).

Après plus de 45 ans de réunions, de discussions et de palabres, les autorisations de construire (en deux parties) pour la Route Suisse sont enfin arrivées. Les finances de l'Etat étant ce qu'elles sont, les travaux ne sont malheureusement pas prêts de débiter.

PSIA (plan sectoriel des infrastructures aéroportuaires) :

M. Genequand rappelle que les Communes n'ont pas leur mot à dire en ce qui concerne le PSIA. Néanmoins, le CA a jugé bon d'intervenir et de transmettre son inquiétude au Conseil d'Etat. Plusieurs communes (Versoix, Vernier, Genthod, etc.) ont écrit au Conseiller d'Etat en charge du Département concerné dans le même sens.

S'agissant de Versoix, le CA a mentionné dans son courrier la volonté d'interdire le survol du territoire entre 23h00 et 6h00. Actuellement des vols entre 23h00 et 24h00 peuvent être autorisés par dérogation. Normalement entre 24h00 et 6h00 aucun vol n'est autorisé, sauf en ce qui concerne les vols des chefs d'Etat ou les vols sanitaires. Il faut savoir d'autre part que l'Aéroport de Zurich est totalement fermé entre 23h00 et 6h00 (aucun vol autorisé).

Par ailleurs, M. Genequand signale l'augmentation prévue du trafic aéroportuaire d'ici 2030, ce qui générera du bruit en continu pendant la journée. La conséquence pour Versoix se situe au niveau des courbes de bruit, ce qui induit l'impossibilité de construire sous les avions. La mixité souhaitée à Versoix (commerces, habitations, etc.) risque donc de devenir impossible. Les projets de développement de logements seront imposés et impactés avec pour résultat un appauvrissement de la commune.

M. Genequand se dit inquiet de l'importance de la répercussion de l'augmentation du trafic aéroportuaire sur la santé des citoyens. Tous ces points ont été relevés et transmis au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) par le Conseil administratif qui reste très attentif aux problèmes liés au PSIA. M. Genequand précise qu'il reste membre de la CCLNTA (Commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aéroportuaire).

Chantiers :

M. Genequand passe en revue quelques diapositives et commente les chantiers en cours à Versoix.

Chemin de la Scie :

Les vitres ont été posées, la construction de l'immeuble avance bien. Ce chantier rondement mené devrait voir l'ouverture de la Migros d'ici la fin de l'année.

Rampe de la Gare :

L'escalier conduisant à la Poste a été posé, de même que la fin du canal située le long de la treille depuis l'Eglise catholique.

Passage Deshusses :

Les travaux sont maintenant terminés. Les bancs ont été installés, les arbres ont été plantés.

Treille :

Les modules de supports pour les plantations ont été installés.

Fleur d'Eau :

La construction de cet immeuble est relativement réussie. M. Genequand regrette que ces locaux soient malheureusement vides pour le moment.

M. Patrick Malek-Asghar, Conseiller administratif :

Aucune communication.

14 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

COMPTES 2014 DE LA VILLE DE VERSOIX : PRESENTATION

M. Malek-Asghar présente les comptes de fonctionnement de la Ville de Versoix 2014 qui font ressortir un boni de près de Frs. 3'900'000.-. Il est relevé également une économie globale sur les charges de près de 1 million de francs, ce qui démontre la bonne tenue des comptes par l'administration.

M. Malek-Asghar précise que les deux principaux postes liés aux recettes fiscales sont :

- l'impôt sur les revenus des personnes physiques reste stable par rapport à 2013 (faible augmentation de la population;
- l'impôt sur les bénéfices et le capital des personnes morales : forte augmentation (1 million de plus qu'en 2013) grâce à une conjoncture favorable. Toutefois, l'évolution pour 2015 reste incertaine, en raison notamment du cours de l'Euro.

S'agissant des charges du personnel, M. Malek-Asghar relève qu'elles ont doublé en 10 ans.

Au niveau des investissements, la Commune a pu autofinancer un montant d'investissement net, pour 2014, de près de Frs. 8'200'000,-. Il en ressort un surplus d'autofinancement de près de Frs. 330'000,-.

Le tableau des comptes et du budget de fonctionnement par fonction est encore commenté. L'utilité de ce tableau réside dans la constatation de l'utilisation des fonds publics et dans la comparaison de ces chiffres par rapport aux autres communes genevoises (disponible sur le site de l'Association des communes genevoises).

M. Malek-Asghar se dit satisfait de la situation financière de la Ville de Versoix pour l'exercice 2014 et remercie l'administration communale de la très bonne tenue de ces comptes.

Le vote des comptes 2014 définitif sera proposé au Conseil municipal du 18 mai 2015.

15 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
**CREDIT DE FRs. 1'386'900.- DESTINE A LA RENOVATION
DU TERRAIN SYNTHETIQUE DU CENTRE SPORTIF DE
VERSOIX (CSV)**

M. Genequand présente et commente le message du CA relatif au crédit de Frs. 1'386'900.- destiné à la rénovation du terrain synthétique du centre sportif de Versoix (CSV). Il remercie particulièrement le STVE le Service des sports pour la préparation de ce message. Il précise que tout est prévu dans l'enveloppe financière de ce projet qui est indispensable pour les juniors du FC Versoix.

Le CA recommande aux Conseillers municipaux d'accepter ce crédit.

Préavis des Commissions :

En tant que vice-président de la Commission des Sports et en l'absence de son président, M. Riat informe que la Commission des sports a préavisé favorablement ce crédit, lors de la séance commune avec la Commission Environnement et espaces publics du 23 mars 2015.

M. Rothlisberger informe que la Commission Environnement et espaces publics a préavisé favorablement ce crédit, lors de la séance commune avec la Commission des sports du 23 mars 2015, par 14 oui et 1 abstention. Lors de la séance EE du 14 avril 2015, ce crédit a été accepté par 8 oui et 2 abstentions.

M. Chappatte indique que la Commission des Finances, lors de sa séance du 23 avril 2015, compte tenu d'une petite modification du message en ce qui concerne la durée d'amortissement qui a fixée à 10 ans, a accepté ce crédit par 8 oui et 1 abstention.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION**« CREDIT DE FRs. 1'386'900.- DESTINE A LA REFECTION DU TERRAIN
SYNTHETIQUE DU CENTRE SPORTIF DE VERSOIX »**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la nécessité de procéder à la réfection du terrain synthétique du centre sportif de Versoix ;

Vu le message joint à la présente, qui décrit dans les détails les expertises ainsi que les coûts relatifs à cette réfection, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 avril 2015 ;

Vu la variante N°2 choisie en séance du 23 mars 2015 à laquelle s'étaient réunies communément la commission de l'environnement et des espaces publics et la commission des sports ;

Vu le préavis de la commission de l'environnement et des espaces publics dans sa séance du 14 avril 2015 ;

Vu le préavis de la commission des finances, dans sa séance du 21 avril 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

- 1. De procéder à la réfection du terrain synthétique du centre sportif de Versoix, tel que décrit dans le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 avril 2015.*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs. 1'386'900.-, destiné à procéder aux travaux mentionnés au point 1 ci-dessus.*
- 3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs. 1'386'900.- pour procéder aux travaux cités au point 1 ci-dessus.*
- 4. De comptabiliser la dépense nette prévue de Frs. 1'386'900.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Versoix dans le patrimoine administratif.*
- 5. D'amortir la dépense nette prévue de Frs. 1'386'900.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 34.100.331 de 2016 à 2025.*

M. Genequand remercie et félicite les CM de leur vote, au nom de tous les sportifs et utilisateurs du CSV.

16 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

CREDIT DE FRs. 39'000.- DESTINE AU REMPLACEMENT D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LES SAPEURS-POMPIERS DE VERSOIX

M. Lambert présente et commente le message relatif au crédit de Frs. 39'000.- destiné au remplacement d'appareils respiratoires pour les sapeurs-pompiers de Versoix.

Le CA recommande aux Conseillers municipaux d'accepter ce crédit.

M. Richard tient à remercier le Capitaine Blanchard pour la qualité du message élaboré.

Préavis des Commissions :

Relevant à son tour la qualité du message préparé par le Capitaine Blanchard, M. Laederach informe que la Commission Social Jeunesse Sécurité a accepté ce crédit, lors de sa séance du 4 mars 2015, à l'unanimité des 7 personnes présentes.

M. Chappatte informe que lors de sa séance du 23 avril dernier, la Commission des finances a approuvé ce crédit complémentaire à l'unanimité des 9 membres présents.

Au nom de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix, M. Lambert remercie les CM de leur vote. Il précise que le plan de renouvellement du matériel est un plan quinquennal qui vise à être plus performant.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION

« CREDIT DE FRs. 39'000.- DESTINE AU REMPLACEMENT DES APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE POUR LES SAPEURS-POMPIERS DE VERSOIX »

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la nécessité de remplacer les appareils de protection respiratoire pour la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix ;

Vu le message joint à la présente, qui décrit dans les détails les aspects liés à ces achats, version définitive validée par le Conseil administratif le 18 février 2015 ;

Vu le préavis de la commission sociale, jeunesse et sécurité, dans sa séance du 4 mars 2015 ;

Vu le préavis de la commission des finances, dans sa séance du 21 avril 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)

1. *De procéder au remplacement des appareils de protection respiratoire utilisés par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix.*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs. 39'000.-, destiné à procéder à l'achat mentionné au point 1 ci-dessus.*
3. *D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs. 39'000.- dans le but de procéder à l'achat cité au point 1 ci-dessus.*
4. *De comptabiliser la dépense nette prévue de Frs. 39'000.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Versoix dans le patrimoine administratif.*
5. *D'amortir la dépense nette prévue de Frs. 39'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 14.331 de 2016 à 2020.*

17 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

**AUTORISATION D'EMPRUNTER ET CAUTIONNEMENT
SOLIDAIRE A CONCURRENCE DE FRs. 10'000'000.- POUR
LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX-SAMUEL MAY**

M. Richard précise que ce vote nécessite la majorité qualifiée. Le vote du Président du CM sera donc pris en compte
M. Malek-Asghar rappelle que cette Fondation fonctionne de manière autonome et dynamique. Il présente et commente l'exposé des motifs lié à l'autorisation d'emprunter et au cautionnement solidaire à concurrence de Frs. 10'000'000.- pour la Fondation communale de Versoix-Samuel May.

M. Malek-Asghar souligne la nécessité pour les créanciers de la Fondation d'avoir l'assurance que la commune serait à disposition au cas où la Fondation devait venir à faillir à ses obligations. Il précise que les actifs résiduels de la Fondation reviendraient alors à la commune. Il est relevé également une conjoncture favorable en termes de taux d'intérêt. Il s'agit d'une excellente opération menée par la Fondation, qui permettra de loger de nombreux versoisiens. Le CA recommande aux Conseillers municipaux d'accepter l'autorisation d'emprunter et le cautionnement solidaire tels que mentionnés ci-dessus.

En tant que Président de la Fondation communale de Versoix-Samuel May, M. Ricci précise qu'il s'agit de la suite logique de toutes les demandes présentées devant le CM

concernant le projet dit du « Levant ». Il ne peut que conseiller aux CM d'accepter l'autorisation d'emprunter et le cautionnement solidaire tels que mentionnés ci-dessus.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte informe que lors de sa séance du 23 avril dernier, la Commission des finances a approuvé ce message à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

Considérant le budget de 15 millions relatif à ce projet, M. Hurni demande si la Fondation a vraiment besoin de ce cautionnement ou est-ce essentiel à l'obtention d'un meilleur taux.

M. Ricci répond que la Fondation n'a pas directement besoin du cautionnement de la commune mais elle peut obtenir de meilleurs taux si la commune s'associe à la Fondation.

DELIBERATION

« AUTORISATION D'EMPRUNTER ET CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE A CONCURRENCE DE FRs 10'000'000.- POUR LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX-SAMUEL MAY EN VUE DE CONSTRUIRE 4 IMMEUBLES SUR LE TERRAIN DIT DU LEVANT »

La Fondation Communale de Versoix-Samuel May, fondation de droit public ayant pour mission de favoriser la création de logements sur la Commune de Versoix,

Vu le projet de la Fondation communale de Versoix-Samuel May de construire 4 immeubles sur le terrain dit du Levant, parcelles No 7240, 7239, 7238, situées route de Saint-Loup à Versoix ;

Vu la délibération votée par le Conseil municipal de la Ville de Versoix du 16 décembre 2013, pour autoriser le remaniement parcellaire de ce secteur de manière à y construire des immeubles;

Vu l'entrée en force de l'autorisation de construire DD 104 636 / 2 le 7 novembre 2014 qui autorise la Fondation à construire des immeubles sur les parcelles précitées ;

Vu la nécessité de financer la construction de ces 4 immeubles par la Fondation Communale de Versoix-Samuel May, ce qui implique qu'elle devra procéder à un emprunt de Frs. 10'000'000.- ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente, établi par la Fondation Communale de Versoix-Samuel May ;

Vu l'article 17 des statuts de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May qui prévoit que ses emprunts ne sont valables qu'avec l'approbation du Conseil municipal de la Ville de Versoix ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres g et h, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le préavis favorable à cet emprunt de Frs. 10'000'000.- donné par le Conseil de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May, en séance du 4 janvier 2015 ;

Vu le préavis de la commission des finances dans sa séance du 21 avril 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE
PAR 22 OUI ET 3 ABSTENTIONS

1. *D'autoriser la Fondation Communale de Versoix-Samuel May à emprunter un montant de Frs. 10'000'000.- destiné à construire 4 immeubles sur le terrain dit du Levant (parcelles 7240, 7239 et 7238, sises à Versoix), auprès des établissements bancaires de son choix.*
2. *D'autoriser le Conseil administratif à accorder le cautionnement solidaire de la Ville de Versoix pour l'emprunt cité au point 1 ci-dessus.*
3. *De mentionner ce cautionnement dans les comptes de la Ville de Versoix au pied de son bilan.*
4. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres à la signature des actes nécessaires à la réalisation de la présente délibération.*

18 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
ADMINISTRATIF POUR PREAVISER LES DEMANDES DE
NATURALISATIONS**

En préambule, M. Richard rappelle que certains CM ont manifesté leur mécontentement et leur irritation sur la manière dont sont gérées les demandes de préavis pour les naturalisations.

M. Richard commente le message aux membres du CM et indique que le Bureau invite le Conseil municipal à choisir entre

- le maintien du traitement des préavis par le Conseil municipal (refus de la délibération)
- le transfert du traitement des préavis au Conseil administratif (acceptation de la délibération).

Discussion :

M. Leiser se dit fort heureux de la solution proposée. Il relève la pertinence de cette proposition qui permettra d'avancer de manière efficace.

Avant de se prononcer, M. Angelo souhaite savoir quelle serait la conséquence du refus de la délibération.

M. Richard affirme qu'il est important de savoir qui va traiter les demandes. L'organisation interne viendrait dans un deuxième temps. Il s'agit ce soir d'une décision de principe.

M. Angelo constate, en lisant le message, que le Conseil d'Etat a le dernier mot dans le traitement des demandes de naturalisations. Il se demande si la décision finale du Conseil d'Etat peut être influencée par le préavis de la Commission ad-hoc ou du bureau du CM.

M. Richard confirme que les documents transmis au Conseil d'Etat doivent comporter une justification en cas de préavis négatif. Le Conseil d'Etat est souverain dans son domaine. Au bout du compte, le requérant obtiendra sa naturalisation.

Ceci confirme à M. Angelo la raison pour laquelle sa fraction s'est abstenue depuis des mois de voter les préavis liés aux demandes de naturalisation.

***Délibération déléguant la compétence du Conseil municipal
au Conseil administratif pour préavis les dossiers de naturalisation***

Vu la procédure de naturalisation pour les étrangers âgés de plus de 25 ans qui prévoit l'obtention d'un préavis communal ;

Vu la modification, en juillet 1998, de l'article 30 alinéa 1 lettre x de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et de l'article 16 alinéa 2 de la loi sur la nationalité genevoise du 13 mars 1992, qui prévoit la possibilité pour le Conseil municipal de déléguer au Conseil administratif sa compétence en matière d'octroi du préavis communal, pour les étrangers de plus de 25 ans ;

Vu que cette délégation allège la procédure et en accélère le traitement particulièrement durant la pause estivale ;

Vu que cette délégation est en tout temps révocable ;

Vu la modification de la législation sur les naturalisations genevoises, intervenant en juillet 1998, qui prévoit un nouveau mode de traitement des dossiers de naturalisation impliquant en particulier que les éventuels refus doivent être motivés ;

Vu l'augmentation du nombre de demandes de naturalisation ;

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre x de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 16, alinéa 2 de la loi sur la nationalité genevoise du 13 mars 1992 ;

Sur proposition du bureau du Conseil municipal,

le Conseil municipal,

ACCEPTE
PAR 23 OUI ET 1 ABSTENTION

1. *De déléguer au Conseil administratif la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.*
2. *De charger le Conseil administratif d'informer le Conseil municipal des préavis communaux transmis au service des naturalisations.*

Cette décision prendra effet suite au délai référendaire au début de la législature 2015-2020. Un rapport se transmis par le CA au Conseil municipal de manière régulière.

M. Malek-Asghar félicite les Conseillers municipaux de leur décision en cette fin de mandat et leur adresse ses sincères remerciements. Il se réjouit de cette décision qui est historique à Versoix ! Il aura à cœur avec le CA à faire en sorte que la formule choisie soit adéquate. Il se dit satisfait également du temps en plus dont disposeront les CM pour s'occuper d'autres dossiers.

19 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Motion déposée par la fraction des Verts pour créer un groupe de travail Etat/Ville de Versoix dans le but de réhabiliter le bâtiment du Club Nautique de Versoix, sis à Port-Choiseul

M. Kummer présente le projet de motion « Pour créer un groupe de travail Etat - Ville de Versoix - CNV ». Il précise que la motion a pour origine l'audition du CNV en Commission des sports fin 2014. Le CNV avait alors transmis son souci concernant le mauvais état du bâtiment pour lequel il n'a pas la capacité financière d'assumer la rénovation.

Le Conseil municipal, à l'initiative des Verts de Versoix, demande au Conseil Administratif :

- de mettre en place un groupe de travail comprenant des représentants de l'Etat, de la Ville de Versoix et du Centre Nautique de Versoix (CNV) chargé d'examiner l'ensemble des éléments nécessaires à une prise de décision pour la réhabilitation du bâtiment du CNV.
- de demander à ce groupe de travail de fournir dans un délai de 18 mois un rapport priorisant les solutions à envisager pour la réhabilitation pérenne du bâtiment du CNV, apportant des réponses aptes à satisfaire les trois parties.
- d'associer à ce groupe les experts nécessaires pour que le projet de réhabilitation du bâtiment du CNV soit exemplaire en termes de développement durable et d'impact environnemental.

Le Président, selon le règlement, fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité (24 votants).

Discussion :

M. Leiser rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet de discussions dans différentes commissions. Ce dossier nécessite l'examen d'autres paramètres que les seuls exposés ce soir. Les besoins exprimés par le CNV répondent en effet à une demande mais c'est tout le périmètre de Port-Choiseul qui nécessite d'être repensé. Dès lors, un renvoi en commission lui paraît utile et judicieux. M. Leiser ne voit pas la nécessité de créer un groupe de travail. Plusieurs commissions pourraient être concernées par ce dossier (Urbanisme, Sports).

M. Ricci rappelle que ce sujet a déjà été saisi par la Commission des sports. Ce dossier a ensuite été transféré à la Commission des bâtiments. Plusieurs scénarii de financement ont été examinés et il a été demandé à chaque fraction de revenir avec des idées. Il ne voit pas l'utilité de cette motion. La création d'un groupe de travail avec l'Etat ne fera pas avancer ce dossier. Il ne pense pas que la rénovation du bâtiment doit faire l'objet de la création d'un groupe de travail. Pour toutes ces raisons, le PDC rejettera cette motion.

M. Malek-Asghar confirme que la Commission des bâtiments s'est effectivement penchée sur ce dossier à sa demande. Une réflexion est donc entamée. Sur la base des discussions qui ont été menées au sein des différentes commissions, les discussions peuvent donc commencer au sein de chaque parti.

S'agissant de la rénovation du bâtiment du CNV, M. Malek-Asghar considère qu'il est nécessaire de laisser les commissions travailler sur ce dossier compliqué. Il rappelle que le bâtiment appartient au CNV qui n'a qu'une faible capacité financière à disposition pour en assumer les frais de rénovation onéreux. Proposition a donc été faite que la Commune reprenne ce bâtiment. La Commune a cependant certaines priorités en termes d'entretien des infrastructures dans le périmètre. Bien que des solutions puissent certainement être trouvées, de l'avis de M. Malek-Asghar, une motion n'est pas le bon moyen de traiter ce dossier.

En entendant les propos de M. Malek-Asghar, M. Jaussi ne comprend pas que malgré la difficulté des relations avec l'Etat, la question du droit de superficie puisse être réglée facilement. Dans une logique de réflexion politique plus globale, il précise que l'un des buts de cette motion était d'associer le CNV qui avait présenté en Commission des sports un projet assez intéressant.

En ce qui concerne le coût annoncé de la rénovation, (1 à 2 millions), avec l'autorisation de construire en force obtenue par le CNV, il rappelle que le CM n'a pas sourcillé pour octroyer 4,5 millions pour la rénovation du Château

d'Ecogia. Le CA n'étant satisfait par aucune des trois possibilités relatives au bâtiment du CNV, il affirme à nouveau que le but de cette motion, demandant la création d'une commission tripartite, permettrait d'avancer sur la réalisation de ce projet, en évitant des discussions qui s'enlisent. Il veut cependant se réjouir de la facilité de réalisation du projet énoncée par M. Malek-Asghar.

M. Kummer confirme que cette motion a été présentée dans un souci d'efficacité. Une séance « Toutes commissions réunies » a été demandée par les Verts il y a plusieurs mois, il regrette que rien ne se passe. La reprise du bâtiment par la commune serait une bonne chose.

M. Kummer informe qu'il retire cette motion.

Suite aux propos de M. Kummer, M. Ricci tient à lui rappeler que la demande de séance « Toutes commissions réunies » n'a pas été refusée. Il rappelle que plusieurs commissions se sont déjà saisies du dossier. Il précise par ailleurs que le bâtiment du CNV n'appartient pas à la commune, contrairement au Château Ecogia qui fait partie du patrimoine communal, ce qui diffère totalement. Malgré le fait que le bâtiment du CNV doit être assaini, il pense qu'il est nécessaire d'établir des priorités.

Le Président clôt le sujet.

Habitué à se promener dans les bois, M. Levrat signale que le cheminement allant du Pont de la Tourne vers le Bois du Faisan présente un danger. Il rappelle qu'un pan de falaise était tombé à cet endroit et que le cheminement aménagé est en très mauvais état, de même que les barrières. Il demande que les personnes concernées prennent cela en main avant qu'un accident ne survienne.

M. Genequand prend note des propos de M. Levrat et rappelle que ce cheminement a été condamné par les services de l'Etat car il avait été décidé que la nature devait reprendre ses droits. En tant que Président des forêts, M. Genequand indique qu'il va s'occuper de ce problème. Il rappelle cependant que l'Etat n'entretient plus les chemins situés dans les Bois de Versoix et dans le Canton en général.

PAROLE AU PUBLIC

Le responsable administratif du Football-Club Versoix remercie les Conseillers municipaux pour leur soutien ainsi que pour le vote du crédit destiné à rénover le terrain synthétique du CSV.

La séance est levée à 22h30.